Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213501414-20260716-20270728-DE

DELIBERATION DUCONSEIL MUNICIPAL
2026_07_28

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 14
Pour: 8
Contre :4
Abstention : 2

Date de convocation
10/07/2026

Date d'affichage
10/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BERGER Serge.

Etaient présents :
BARRIER David, BERGER Serge, M. CHAUVIN Cyrille, Mme DERRIEN Karine, DUBOIS Sandrine, M. GUESNE Titouan, M. HUET Julien, Mme LANDAIS Marie, M. MAIGNAN Nicolas, Mme PAQUET Pauline, Mme PAQUET Aurélie, M. REGNAULT Jean-Charles, Mme SISSOKO Laure

Procuration(s) :
M. MARCINIAK Ludovic donne pouvoir à Mme PAQUET Aurélie

Etai(ent) absent(s) :

Etaient excusés :
Mme GADBOIS Nathalie, M. MARCINIAK Ludovic

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. GUESNE Titouan

OBJET : CONVENTION « CHATS LIBRES »

Mme DERRIEN présente le dispositif de solidarité de la SPA pour la mise en place d'une campagne de stérilisation des chats libres, c'est-à-dire sans maitre.
Ce dispositif est **gratuit pour la collectivité** et constitue un coup de pouce dans le cadre d'un **premier partenariat** avec la SPA.
Il repose sur la signature d'une lettre d'engagement avec la SPA. À sa signature, la SPA met à disposition des coupons de stérilisation et d'identification, à utiliser auprès de la clinique vétérinaire choisie par la commune, à savoir la clinique vétérinaire de Val d'Izé.
Les coupons SPA ont les valeurs suivantes : 65€ pour un mâle (castration et identification), 90€ pour une femelle (ovariectomie et identification), 110€ pour une femelle gestante (ovariohystérectomie et identification).
En cas de dépassement pratiqué par la clinique sur les tarifs SPA, le différentiel ne pourra pas être pris en charge par la SPA, la mairie devra s'en acquitter.
La **commune** doit désigner **des acteurs locaux** (association de protection animale, administrés volontaires, agents municipaux) qui assureront la **réalisation opérationnelle de la campagne** (trappage des chats, conduite chez le vétérinaire, relâche sur site).
Lors de la stérilisation, les chats errants sont **identifiés au nom de la commune**, conformément à la loi. Ils obtiennent ainsi le statut de chat libre, qui leur garantit une protection juridique renforcée.
À noter : ce dispositif est **limité à 5 coupons.**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette convention et autorise Monsieur le maire à signer la lettre d'engagement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Fait à LANDAVRAN
Le Maire,